Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260311-110320266-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°110320266

DATE DE CONVOCATION : ..... 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 5 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 14

Nombre de votants. 14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Ilôt de Garn Dréon : Renonciation versement de la subvention à Habitat 29

Mme le Maire rappelle que la commune a réalisé des travaux de démolition des bâtiments de l'ilôt de Garn Dréon en prévision du démarrage des travaux de constructions de logements.

Lors de la séance du 21 mars 2025, la collectivité avait acté une participation financière envers Finistère Habitat décomposée de la façon suivante :

- Une prise en charge des frais de taxe de raccordement de chaque logement évalué à 2 000 € par logement soit 16 000€,
- Une participation à hauteur de 24 000 €, soit 3 000 € par logement permettant de finaliser le montage financier du projet, soit un total de **40 000 €.**

Pour autant, au regard de la convention évoquée au point de l'ordre du jour précédent, le versement de cette aide prévue initialement devient caduque, nulle et non avenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Acte la caducité de la décision prise en séance du 21 mars dernier,

Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ 29970 (Finistère)